



SOCIETE DES CARRIERES VAUCLUSIENNES
CARACTERISATION INTRINSEQUE
2024

Site de Sauveterre

DOSSIER GRANULATS
S.C.V. ~ Site de SAUVETERRE

Granulats prélevés le 10/10/2024

Synthèse des résultats d'essais - 2024

ESSAIS	NORMES	CLASSES GRANULAIRES				
		0/4 C	2/6,3 C	6,3/16 C	16/22 C	0/20 C
Masse Volumique Réelle (sans fines)	NF EN 1097-6	2,59	2,60	2,62	2,61	2,60
Masse Volumique Réelle (avec fines)	NF EN 1097-6	2,49	-	-	-	-
Masse Volumique Réelle Pré Séchée	NF EN 1097-6 et A.4	2,72	-	-	-	2,69
Masse volumique en Vrac	NF EN 1097-3	1,63	1,30	1,32	1,30	1,55
Coefficient d'Absorption d'eau (sans fines)	NF EN 1097-6	1,5	1,5	1,2	1,4	1,6
Coefficient d'Absorption d'eau (avec fines)	NF P 18-545	3,4	-	-	-	-
Ecoulement des sables	NF EN 933-6	36	-	-	-	-
Valeur de Bleu des Fines	NF EN 933-9+A1	-	-	-	-	-
Matières humiques	NF EN 1744-1+A1	Négatif	-	-	-	-
Coefficient de Friabilité des sables	NF P18-576	-	-	-	-	-
Coefficient Los Angeles	NF EN 1097-2	-	-	21	-	-
Résistance à l'usure	NF EN 1097-1	-	-	13	-	-
Coefficient de Polissage Accéléré	NF EN 1097-8	-	-	-	-	-
Résistance au Gel	NF EN 1367-1	-	-	-	-	-
Teneur en alcalins actifs	LPC n°37	0,0026	0,0011	-	-	-
Teneur en Soufre	NF EN 1744-1+A1	0,008	0,009	-	-	-
Teneur en Sulfate	NF EN 1744-1+A1	-	-	-	-	-
Teneur en Chlorures	NF EN 1744-1+A1	0,000	0,000	-	-	-
Teneur en Impuretés prohibées	XP P 18-546	0,0	0,0	-	-	-
Teneur en boulettes d'argile	XP P 18-546	-	0,0	-	-	-
Teneur en éléments coquilliers	NF EN 933-7	-	-	-	-	-
Péetrographie simplifiée	NF EN 932-3 et A1	-	-	-	-	-
Péetrographie complète	Fluo X + Diffraction X	-	-	-	-	-

Les rapports d'essais individuels sont joints à cette synthèse.

Objet			
Donneur d'ordre :	SCV	Date de prélèvement :	10/10/2024
Matériaux :	0/4 C	Prélevé par :	R. CORBIN
Provenance :	Site de SAUVETERRE	Date de réception :	10/10/2024
N° d'affaire :	159	Date d'essai :	30/10/2024

Principe de l'essai	
Principe :	Le coefficient d'écoulement d'un sable est le temps d'écoulement, exprimé en seconde, d'un volume constant de ce sable à travers un orifice donné. Ce coefficient est une expression de l'angularité du sable.

Résultat d'essai	
SPECIFICATIONS	RESULTATS
MASSE VOLUMIQUE REELLE PRE-SECHEE DE L'ECHANTILLON ρ_p en Mg / m ³	MASSE VOLUMIQUE REELLE $\rho_p = 2,72$ Mg / m ³
MASSE DE L'ECHANTILLON $M = \rho_p / 2,70 \times 1000$ en g	MASSE DE L'ECHANTILLON $M = 1\,007$ g
DONNEES DE REFERENCE Matériau de référence Essai de référence	DONNEES DE REFERENCE $E_{RS} = 31$ s $E_{cse} = 32$ s
TEMPS D'ÉCOULEMENT EN SECONDES Essai n°1 Essai n°2 Essai n°3 Essai n°4 Essai n°5 MOYENNE	TEMPS D'ÉCOULEMENT $T_1 = 36,77$ s $T_2 = 36,76$ s $T_3 = 36,83$ s $T_4 = 36,76$ s $T_5 = 36,70$ s $E_{csm} = 37$ s

COEFFICIENT D'ÉCOULEMENT DES SABLES	
$E_{cs} = E_{csm} + (E_{RS} - E_{cse})$	$E_{cs} = 36$ s

PEG 17-2 Indice 1

(-) : information non communiquée ou sans objet.

Pernes les Fontaines, le
Direction
Rémi Corbin

30 octobre 2024



L'attention est attirée sur le fait que les résultats d'essais ont été obtenus avec l'échantillon défini ci-dessus. Leur représentativité est liée à celle de l'échantillon prélevé dans certaines conditions et ne peut être étendue à l'ensemble de la production ou de la fourniture. Les essais dont les résultats figurent ci-dessus ont été exécutés conformément aux normes AFNOR sauf indication contraire en observation. Les échantillons sont éliminés après essais sauf demande expresse du donneur d'ordre. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale (1 page)

Objet			
Donneur d'ordre :	SCV	Date de prélèvement :	10/10/2024
Matériaux :	0/4 C	Prélevé par :	R. CORBIN
Provenance :	Site de SAUVETERRE	Date de réception :	10/10/2024
N° d'affaire :	159	Date d'essai :	30/10/2024

Principe de l'essai	
Principe :	La masse volumique est définie comme le quotient de la masse de grains secs par unité de volume.

Résultat d'essai				
SPECIFICATIONS	RESULTATS		UNITE	
	N°1	N°2		
MASSE DU PYCNOMETRE SEC	M1 =	876,0	991,2	g
MASSE DE LA PRISE D'ESSAI DANS LE PYCNOMETRE	M2 =	1 180,8	1 291,6	g
VOLUME PREDETERMINE DU PYCNOMETRE UTILISE	V =	2 478,0	2 412,0	mL
MASSE VOLUMIQUE DE L'EAU A LA TEMPERATURE D'ESSAI Après immersion pendant au moins 1 heure.	pw =	0,9978	0,9978	Mg/m ³
MASSE DE LA PRISE D'ESSAI DANS LE PYCNOMETRE REMPLI D'EAU Après immersion pendant au moins 1 heure.	M3 =	3 541,5	3 588,4	g
MASSE VOLUMIQUE REELLE PRE-SECHEE DE LA PRISE D'ESSAI	pp =	2,719	2,728	Mg/m ³

MASSE VOLUMIQUE REELLE PRE-SECHEE			
	pp =	2,72	Mg/m ³

PEG 18-2 - Indice 0

Observations :

(-) : information non communiquée ou sans objet.

Pernes les Fontaines, le 30/10/2024
Direction, R. CORBIN



L'attention est attirée sur le fait que les résultats d'essais ont été obtenus avec l'échantillon défini ci-dessus . Leur représentativité est liée à celle de l'échantillon prélevé dans certaines conditions et ne peut être étendue à l'ensemble de la production ou de la fourniture. Les essais dont les résultats figurent ci dessus ont été exécutés conformément aux normes AFNOR sauf indication contraire en observation.Les échantillons sont éliminés après essais sauf demande expresse du donneur d'ordre. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale (1 page)

Objet			
Donneur d'ordre :	SCV	Date de prélèvement :	10/10/2024
Matériaux :	0/4 C	Prélevé par :	R. CORBIN
Provenance :	Site de SAUVETERRE	Date de réception :	10/10/2024
N° d'affaire :	159	Date d'essai :	29/10/2024

Principe de l'essai	
Principe :	La masse volumique en vrac est définie comme le quotient de la masse sèche de matériaux par unité de volume. Le matériaux est mis en place dans un conteneur de volume connu, sans compactage.

Résultats d'essai				
SPECIFICATIONS	RESULTATS			
	Prises d'essais			
	N° 1		N° 2	
			N° 3	
VOLUME DU CONTENEUR	V = 1,000 L		1,000 L	
MASSE DU CONTENEUR VIDE	M1 = 2,334 kg		2,334 kg	
MASSE DU CONTENEUR REMPLI AVEC LA PRISE D'ESSAI	M2 = 3,956 kg		3,957 kg	
MASSE VOLUMIQUE EN VRAC DE LA PRISE D'ESSAI	$\rho_{bi} = \frac{(M2_i - M1_i)}{V_i}$		$\rho_{bi} = 1,62 \text{ Mg/m}^3$	
	1,62 Mg/m³		1,63 Mg/m³	

MASSE VOLUMIQUE EN VRAC	
$\rho_b = \frac{(\rho_{b1} + \rho_{b2} + \rho_{b3})}{3}$	$\rho_b = 1,63 \text{ Mg/m}^3$

PEG 12-2Ind.0

Observations :

(-) : information non communiquée ou sans objet.

Pernes les Fontaines, le 30 octobre 2024

Direction
Rémi CORBIN

L'attention est attirée sur le fait que les résultats d'essais ont été obtenus avec l'échantillon défini ci-dessus . Leur représentativité est liée à celle de l'échantillon prelevé dans certaines conditions et ne peut être étendue à l'ensemble de la production ou de la fourniture. Les essais dont les résultats figurent ci dessus ont été exécutés conformément aux normes AFNOR sauf indication contraire en observation.Les échantillons sont éliminés après essais sauf demande expresse du donneur d'ordre. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale (1 page)

Rapport d'essai n° G24-0648
MASSE VOLUMIQUE REELLE D'UN SABLE
NF EN 1097-6 (article 9)

Objet			
Donneur d'ordre :	SCV	Date de prélèvement :	10/10/2024
Matériaux :	0/4 C	Prélevé par :	R. CORBIN
Provenance :	Site de SAUVETERRE	Date de réception :	10/10/2024
N° d'affaire :	159	Date d'essai :	28/10/2024

Principe de l'essai	
Principe :	La masse volumique réelle est définie comme le rapport entre la masse de l'échantillon séché et le volume qu'il occupe dans l'eau, y compris les pores fermés et ceux accessibles à l'eau.

Résultat d'essai	
SPECIFICATIONS	RESULTATS
MASSE VOLUMIQUE DE L'EAU A LA TEMPERATURE D'ESSAI	$\rho_w = 0,998 \text{ Mg/m}^3$
MASSE DU PYCNOMETRE CONTENANT LES GRANULATS SATURES ET L'EAU Après immersion.	$M1 = 3712,5 \text{ g}$
MASSE DU PYCNOMETRE REMPLIE D'EAU UNIQUEMENT	$M2 = 3\,286,3 \text{ g}$
MASSE DE L'ECHANTILLON SATURE EN EAU - PESEE DANS L'AIR Après immersion.	$M3 = 686,2 \text{ g}$
MASSE SECHE DE L'ECHANTILLON - PESEE DANS L'AIR Après séchage.	$M4 = 675,8 \text{ g}$

MASSE VOLUMIQUE REELLE	
$\rho_{rd} = \rho_w \times \frac{M4}{M3 - (M1 - M2)}$	$\rho_{rd} = 2,59 \text{ Mg/m}^3$

PEG 15-1 Ind 0

Observations :

(-) : information non communiquée ou sans objet.

Pernes les Fontaines, le 30 octobre 2024
Direction
Rémi CORBIN



L'attention est attirée sur le fait que les résultats d'essais ont été obtenus avec l'échantillon défini ci-dessus. Leur représentativité est liée à celle de l'échantillon prélevé dans certaines conditions et ne peut être étendue à l'ensemble de la production ou de la fourniture. Les essais dont les résultats figurent ci-dessus ont été exécutés conformément aux normes AFNOR sauf indication contraire en observation. Les échantillons sont éliminés après essais sauf demande expresse du donneur d'ordre. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale (1 page)

Objet			
Donneur d'ordre :	SCV	Date de prélèvement :	10/10/2024
Matériaux :	0/4 C	Prélevé par :	R. CORBIN
Provenance :	Site de SAUVETERRE	Date de réception :	10/10/2024
N° d'affaire :	159	Date d'essai :	28/10/2024

Principe de l'essai	
Principe :	Le coefficient d'absorption d'eau est défini comme le rapport de l'augmentation de masse d'un échantillon de granulats à sa masse sèche, après passage à l'étuve, du fait de la pénétration de l'eau dans les pores accessibles à l'eau. Cette imbibation partielle est obtenue par immersion de l'échantillon dans l'eau pendant 24 heures à 22°C à la pression atmosphérique.

Résultat d'essai	
SPECIFICATIONS	RESULTATS
MASSE DE L'ECHANTILLON SATURE EN EAU - PESEE DANS L'AIR Après immersion.	M3 = 686,2 g
MASSE SECHE DE L'ECHANTILLON - PESEE DANS L'AIR Après séchage.	M4 = 675,8 g

Coefficient d'absorption d'eau	
$WA_{24} = 100 \times \frac{(M3 - M4)}{M4}$	WA₂₄ = 1,5 %

PEG 14-3 Indice 0

Observations :

(-) : information non communiquée ou sans objet.

Pernes les Fontaines, le 30 octobre 2024
Direction
Rémi Corbin



L'attention est attirée sur le fait que les résultats d'essais ont été obtenus avec l'échantillon défini ci-dessus. Leur représentativité est liée à celle de l'échantillon prélevé dans certaines conditions et ne peut être étendue à l'ensemble de la production ou de la fourniture. Les essais dont les résultats figurent ci-dessus ont été exécutés conformément aux normes AFNOR sauf indication contraire en observation. Les échantillons sont éliminés après essais sauf demande expresse du donneur d'ordre. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale (1 page)

Objet			
Donneur d'ordre :	SCV	Date de prélèvement :	10/10/2024
Matériaux :	0/4 C	Prélevé par :	R. CORBIN
Provenance :	Site de SAUVETERRE	Date de réception :	10/10/2024
N° d'affaire :	159	Date d'essai :	28/10/2024

Principe de l'essai	
Principe :	La masse volumique réelle est définie comme le rapport entre la masse de l'échantillon séché et le volume qu'il occupe dans l'eau, y compris les pores fermés et ceux accessibles à l'eau.

Résultat d'essai	
SPECIFICATIONS	RESULTATS
MASSE VOLUMIQUE DE L'EAU A LA TEMPERATURE D'ESSAI	$\rho_w = 0,998 \text{ Mg/m}^3$
MASSE DU PYCNOMETRE CONTENANT LES GRANULATS SATURES ET L'EAU Après immersion.	$M1 = 3803,4 \text{ g}$
MASSE DU PYCNOMETRE REMPLIE D'EAU UNIQUEMENT	$M2 = 3\,350,0 \text{ g}$
MASSE DE L'ECHANTILLON SATURE EN EAU - PESEE DANS L'AIR Après immersion.	$M3 = 740,5 \text{ g}$
MASSE SECHE DE L'ECHANTILLON - PESEE DANS L'AIR Après séchage.	$M4 = 716,3 \text{ g}$

MASSE VOLUMIQUE REELLE	
$\rho_{rd} = \rho_w \times \frac{M4}{M3 - (M1 - M2)}$	$\rho_{rd} = 2,49 \text{ Mg/m}^3$

PEG 15-1 Ind 0

Observations :

(-) : information non communiquée ou sans objet.
Essai réalisé avec les fines sur la fraction 0/4 mm,
conformément à l'article 10 de la norme NF P 18-545.

Pernes les Fontaines, le 30 octobre 2024
Direction
Rémi CORBIN



L'attention est attirée sur le fait que les résultats d'essais ont été obtenus avec l'échantillon défini ci-dessus. Leur représentativité est liée à celle de l'échantillon prélevé dans certaines conditions et ne peut être étendue à l'ensemble de la production ou de la fourniture. Les essais dont les résultats figurent ci-dessus ont été exécutés conformément aux normes AFNOR sauf indication contraire en observation. Les échantillons sont éliminés après essais sauf demande expresse du donneur d'ordre. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale (1 page)

Objet

Donneur d'ordre :	SCV	Date de prélèvement :	10/10/2024
Matériaux :	0/4 C	Prélevé par :	R. CORBIN
Provenance :	Site de SAUVETERRE	Date de réception :	10/10/2024
N° d'affaire :	159	Date d'essai :	28/10/2024

Principe de l'essai

Principe : Le coefficient d'absorption d'eau est défini comme le rapport de l'augmentation de masse d'un échantillon de granulats à sa masse sèche, après passage à l'étuve, du fait de la pénétration de l'eau dans les pores accessibles à l'eau. Cette imbibation partielle est obtenue par immersion de l'échantillon dans l'eau pendant 24 heures à 22°C à la pression atmosphérique.

Résultat d'essai

SPECIFICATIONS

RESULTATS

MASSE DE L'ECHANTILLON SATURE EN EAU - PESEE DANS L'AIR
Après immersion.

M3 = 740,5 g

MASSE SECHE DE L'ECHANTILLON - PESEE DANS L'AIR
Après séchage.

M4 = 716,3 g

Coefficient d'absorption d'eau

$$Ab = 100 \times \frac{(M3 - M4)}{M4}$$

Ab = 3,4 %

PEG 14-4 Indice 0

Observations :

(-) : information non communiquée ou sans objet.
Essai réalisé avec les fines sur la fraction 0/4 mm,
conformément à l'article 10 de la norme NF P 18-545.

Pernes les Fontaines, le 30 octobre 2024
Direction
Rémi Corbin



L'attention est attirée sur le fait que les résultats d'essais ont été obtenus avec l'échantillon défini ci-dessus. Leur représentativité est liée à celle de l'échantillon prélevé dans certaines conditions et ne peut être étendue à l'ensemble de la production ou de la fourniture. Les essais dont les résultats figurent ci-dessus ont été exécutés conformément aux normes AFNOR sauf indication contraire en observation. Les échantillons sont éliminés après essais sauf demande expresse du donneur d'ordre. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale (1 page)

Objet			
Donneur d'ordre :	SCV	Date de prélèvement :	10/10/2024
Matériaux :	0/4 C	Prélevé par :	R. CORBIN
Provenance :	Site de SAUVETERRE	Date de réception :	10/10/2024
N° d'affaire :	159	Date d'essai :	06/11/2024

Principe des essais ou analyses	
Principe :	Ces essais concernent les caractérisations physico-chimiques au sens de la norme NF EN 1744-1.

Résultats d'essais ou d'analyses			
+ Teneur en Soufre total , suivant l'article 11 de la norme NF EN 1744-1	S =	0,080	%
+ Teneur en Sulfate, suivant l'article 12 de la norme NF EN 1744-1	AS =	-	%
+ Teneur des Chlorures solubles dans l'eau, suivant l'article 7 de la norme NF EN 1744-1	C =	0,000	%

doc - Indice 0

Observations :

(-) : information non communiquée ou sans objet.

Pernes les Fontaines, le 22 novembre 2024

Direction
Rémi CORBIN



Teneur en Soufre total: Essai sous-traité
Teneur en Sulfate: Essai sous-traité sous couvert de l'accréditation COFRAC ESSAIS
Teneur des Chlorure: Essai sous-traité sous couvert de l'accréditation COFRAC ESSAIS
Ces rapports d'essais peuvent être diffusés sur demande.

L'attention est attirée sur le fait que les résultats d'essais ont été obtenus avec l'échantillon défini ci-dessus . Leur représentativité est liée à celle de l'échantillon prélevé dans certaines conditions et ne peut être étendue à l'ensemble de la production ou de la fourniture. Les essais dont les résultats figurent ci dessus ont été exécutés conformément aux normes AFNOR sauf indication contraire en observation.Les échantillons sont éliminés après essais sauf demande expresse du donneur d'ordre. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale (1 page)

Objet

Donneur d'ordre :	SCV	Date de prélèvement :	10/10/2024
Matériaux :	0/4 C	Prélevé par :	R. CORBIN
Provenance :	Site de SAUVETERRE	Date de réception :	10/10/2024
N° d'affaire :	159	Date d'essai :	28/10/2024

Principe des essais ou analyses

Principe : Une solution de soude se colore en présence de certaines matières organiques. La coloration obtenue après 24 heures doit être moins foncée que celle d'une solution témoin dont la proportion de matières organiques correspond à la limite acceptable d'un sable.

Spécifications - Critères

+ Si la solution obtenu est plus foncé que la solution témoin :

Test déclaré POSITIF

+ Si la solution obtenu est moins foncé que la solution témoin :

Test déclaré NEGATIF

MISE EN EVIDENCE DE MATIERES HUMIQUES

Résultat de la comparaison de couleur :

Négatif

doc - Indice 0

Observations :

(-) : information non communiquée ou sans objet.

Essai sous-traité sous couvert de l'accréditation COFRAC ESSAIS

Ce rapport d'essai peut être diffusé sur demande

Pernes les Fontaines, le

22 novembre 2024

Direction

Rémi CORBIN



L'attention est attirée sur le fait que les résultats d'essais ont été obtenus avec l'échantillon défini ci-dessus. Leur représentativité est liée à celle de l'échantillon prélevé dans certaines conditions et ne peut être étendue à l'ensemble de la production ou de la fourniture. Les essais dont les résultats figurent ci-dessus ont été exécutés conformément aux normes AFNOR sauf indication contraire en observation. Les échantillons sont éliminés après essais sauf demande expresse du donneur d'ordre. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale (1 page)

Rapport d'essais n° G24-0654
IMPURETES - BOULETTES D'ARGILE - ELEMENTS COQUILLIERS
XP P18-546 et NF EN 933-7

Objet			
Donneur d'ordre :	SCV	Date de prélèvement :	10/10/2024
Matériaux :	0/4 C	Prélevé par :	R. CORBIN
Provenance :	Site de SAUVETERRE	Date de réception :	10/10/2024
N° d'affaire :	159	Date d'essai :	29/10/2024

Principe des essais ou analyses
Principe : Ces essais concernent la détermination par tri manuel des impuretés prohibées et des boulettes d'argile au sens de la norme XP P18-546 ainsi que des éléments coquilliers en référence à la norme NF EN 933-7.

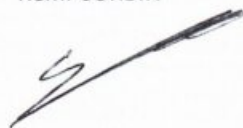
Résultats d'essais ou d'analyses
+ Teneur en Impuretés Prohibées, suivant la Norme XP P18-546 Imp = 0,0 % + Boulettes d'argile isolées en masse sèche, suivant la Norme XP P18-546 BA = - % + Teneur en Eléments Coquilliers, suivant la Norme NF EN 933-7 SC = - %

PEG 11-3 Ind. 0

Observations :

(-) : information non communiquée ou sans objet.

Pernes les Fontaines, le 22 novembre 2024
Direction
Rémi CORBIN



L'attention est attirée sur le fait que les résultats d'essais ont été obtenus avec l'échantillon défini ci-dessus. Leur représentativité est liée à celle de l'échantillon prélevé dans certaines conditions et ne peut être étendue à l'ensemble de la production ou de la fourniture. Les essais dont les résultats figurent ci-dessus ont été exécutés conformément aux normes AFNOR sauf indication contraire en observation. Les échantillons sont éliminés après essais sauf demande expresse du donneur d'ordre. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale (1 page)

Rapport d'essais n° G24-0655
TENEUR EN ALCALINS ACTIFS
Méthode interne adaptée de XP P 18-544
(Anc. LPC n°37)

Objet			
Donneur d'ordre :	SCV	Date de prélèvement :	10/10/2024
Matériaux :	0/4 C	Prélevé par :	R. CORBIN
Provenance :	Site de SAUVETERRE	Date de réception :	10/10/2024
N° d'affaire :	159	Date d'essai :	12/11/2024

Principe des essais ou analyses	
Principe :	La teneur en alcalins présentée sur ce rapport d'essai est calculé selon le nouveau corpus normatif à compter de juin 2015. "Granulats - Détermination des alcalins actifs solubles dans l'eau de chaux".

Teneur en alcalins actifs			
+ K ₂ O actifs :	0,0038	%	
+ Na ₂ O actifs :	0,0001	%	
+ Na ₂ O Equivalent :	0,0026	%	

doc - Indice 0

Observations :

(-) : information non communiquée ou sans objet.
Essais sous-traités
Ces rapports d'essais peuvent être diffusés sur demande.

Pernes les Fontaines, le 22 novembre 2024
Direction
Rémi CORBIN



L'attention est attirée sur le fait que les résultats d'essais ont été obtenus avec l'échantillon défini ci-dessus . Leur représentativité est liée à celle de l'échantillon prélevé dans certaines conditions et ne peut être étendue à l'ensemble de la production ou de la fourniture. Les essais dont les résultats figurent ci dessus ont été exécutés conformément aux normes AFNOR sauf indication contraire en observation. Les échantillons sont éliminés après essais sauf demande expresse du donneur d'ordre. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale (1 page)

Objet

Donneur d'ordre :	SCV	Date de prélèvement :	10/10/2024
Matériaux :	2/6 C	Prélevé par :	R. CORBIN
Provenance :	Site de SAUVETERRE	Date de réception :	10/10/2024
N° d'affaire :	159	Date d'essai :	18/10/2024

Principe de l'essai

Principe : La masse volumique en vrac est définie comme le quotient de la masse sèche de matériaux par unité de volume. Le matériaux est mis en place dans un conteneur de volume connu, sans compactage.

Résultats d'essai

SPECIFICATIONS	RESULTATS					
	N° 1		Prises d'essais N° 2		N° 3	
VOLUME DU CONTENEUR	V = 1,000 L		1,000 L		1,000 L	
MASSE DU CONTENEUR VIDE	M1 = 2,334 kg		2,334 kg		2,334 kg	
MASSE DU CONTENEUR REMPLI AVEC LA PRISE D'ESSAI	M2 = 3,634 kg		3,622 kg		3,639 kg	
MASSE VOLUMIQUE EN VRAC DE LA PRISE D'ESSAI $\rho_{bi} = \frac{(M2_i - M1_i)}{V_i}$	$\rho_{bi} = 1,30 \text{ Mg/m}^3$		1,29 Mg/m^3		1,31 Mg/m^3	

MASSE VOLUMIQUE EN VRAC

$\rho_b = \frac{(\rho_{b1} + \rho_{b2} + \rho_{b3})}{3}$	$\rho_b = 1,30 \text{ Mg/m}^3$
--	--------------------------------

PEG 12-2Ind.0

Observations :

(-) : information non communiquée ou sans objet.

Pernes les Fontaines, le 18 octobre 2024

Direction
Rémi CORBIN



L'attention est attirée sur le fait que les résultats d'essais ont été obtenus avec l'échantillon défini ci-dessus. Leur représentativité est liée à celle de l'échantillon prélevé dans certaines conditions et ne peut être étendue à l'ensemble de la production ou de la fourniture. Les essais dont les résultats figurent ci-dessus ont été exécutés conformément aux normes AFNOR sauf indication contraire en observation. Les échantillons sont éliminés après essais sauf demande expresse du donneur d'ordre. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale (1 page)

Objet			
Donneur d'ordre :	SCV	Date de prélèvement :	10/10/2024
Matériaux :	2/6 C	Prélevé par :	R. CORBIN
Provenance :	Site de SAUVETERRE	Date de réception :	10/10/2024
N° d'affaire :	159	Date d'essai :	17/10/2024

Principe de l'essai	
Principe :	La masse volumique réelle est définie comme le rapport entre la masse de l'échantillon séché et le volume qu'il occupe dans l'eau, y compris les pores fermés et ceux accessibles à l'eau.

Résultat d'essai	
SPECIFICATIONS	RESULTATS
MASSE VOLUMIQUE DE L'EAU A LA TEMPERATURE D'ESSAI	$\rho_w = 0,998 \text{ Mg/m}^3$
MASSE DU PYCNOMETRE CONTENANT LES GRANULATS SATURES ET L'EAU Après immersion.	$M1 = 4244,9 \text{ g}$
MASSE DU PYCNOMETRE REMPLIE D'EAU UNIQUEMENT	$M2 = 3\,624,3 \text{ g}$
MASSE DE L'ECHANTILLON SATURE EN EAU - PESEE DANS L'AIR Après immersion.	$M3 = 996,9 \text{ g}$
MASSE SECHE DE L'ECHANTILLON - PESEE DANS L'AIR Après séchage.	$M4 = 982,2 \text{ g}$

MASSE VOLUMIQUE REELLE	
$\rho_{rd} = \rho_w \times \frac{M4}{M3 - (M1 - M2)}$	$\rho_{rd} = 2,60 \text{ Mg/m}^3$

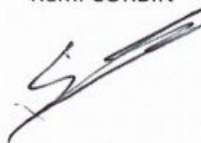
PEG 15-1 Ind 0

Observations :

(-) : information non communiquée ou sans objet.

Pernes les Fontaines, le 18 octobre 2024

Direction
Rémi CORBIN



L'attention est attirée sur le fait que les résultats d'essais ont été obtenus avec l'échantillon défini ci-dessus. Leur représentativité est liée à celle de l'échantillon prélevé dans certaines conditions et ne peut être étendue à l'ensemble de la production ou de la fourniture. Les essais dont les résultats figurent ci-dessus ont été exécutés conformément aux normes AFNOR sauf indication contraire en observation. Les échantillons sont éliminés après essais sauf demande expresse du donneur d'ordre. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale (1 page)

Rapport d'essai n° G24-0658
COEFFICIENT D'ABSORPTION D'EAU DES GRAVILLONS
NF EN 1097-6 (article 8)

Objet			
Donneur d'ordre :	SCV	Date de prélèvement :	10/10/2024
Matériaux :	2/6 C	Prélevé par :	R. CORBIN
Provenance :	Site de SAUVETERRE	Date de réception :	10/10/2024
N° d'affaire :	159	Date d'essai :	17/10/2024

Principe de l'essai	
Principe :	Le coefficient d'absorption d'eau est défini comme le rapport de l'augmentation de masse d'un échantillon de granulats à sa masse sèche, après passage à l'étuve, du fait de la pénétration de l'eau dans les pores accessibles à l'eau. Cette imbibation partielle est obtenue par immersion de l'échantillon dans l'eau pendant 24 heures à 22°C à la pression atmosphérique.

Résultat d'essai	
SPECIFICATIONS	RESULTATS
MASSE DE L'ECHANTILLON SATURE EN EAU - PESEE DANS L'AIR Après immersion.	M3 = 996,9 g
MASSE SECHE DE L'ECHANTILLON - PESEE DANS L'AIR Après séchage.	M4 = 982,2 g

Coefficient d'absorption d'eau	
$WA_{24} = 100 \times \frac{(M3 - M4)}{M4}$	WA₂₄ = 1,5 %

PEG 14-3 Indice 0

Observations :

(-) : information non communiquée ou sans objet.

Pernes les Fontaines, le 18 octobre 2024

Direction
Rémi Corbin



L'attention est attirée sur le fait que les résultats d'essais ont été obtenus avec l'échantillon défini ci-dessus. Leur représentativité est liée à celle de l'échantillon prélevé dans certaines conditions et ne peut être étendue à l'ensemble de la production ou de la fourniture. Les essais dont les résultats figurent ci-dessus ont été exécutés conformément aux normes AFNOR sauf indication contraire en observation. Les échantillons sont éliminés après essais sauf demande expresse du donneur d'ordre. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale (1 page)

Objet			
Donneur d'ordre :	SCV	Date de prélèvement :	10/10/2024
Matériaux :	2/6 C	Prélevé par :	R. CORBIN
Provenance :	Site de SAUVETERRE	Date de réception :	10/10/2024
N° d'affaire :	159	Date d'essai :	06/11/2024

Principe des essais ou analyses	
Principe :	Ces essais concernent les caractérisations physico-chimiques au sens de la norme NF EN 1744-1.

Résultats d'essais ou d'analyses			
✦ Teneur en Soufre total , suivant l'article 11 de la norme NF EN 1744-1			
	S =	0,009	%
✦ Teneur en Sulfate, suivant l'article 12 de la norme NF EN 1744-1			
	AS =	-	%
✦ Teneur des Chlorures solubles dans l'eau, suivant l'article 7 de la norme NF EN 1744-1			
	C =	0,000	%

doc - Indice 0

Observations :

(-) : information non communiquée ou sans objet.

Teneur en Soufre total: Essai sous-traité

Teneur en Sulfate: Essai sous-traité sous couvert de l'accréditation COFRAC ESSAIS

Teneur des Chlorure: Essai sous-traité sous couvert de l'accréditation COFRAC ESSAIS

Ces rapports d'essais peuvent être diffusés sur demande.

Pernes les Fontaines, le

22 novembre 2024

Direction

Rémi CORBIN



L'attention est attirée sur le fait que les résultats d'essais ont été obtenus avec l'échantillon défini ci-dessus . Leur représentativité est liée à celle de l'échantillon prélevé dans certaines conditions et ne peut être étendue à l'ensemble de la production ou de la fourniture. Les essais dont les résultats figurent ci dessus ont été exécutés conformément aux normes AFNOR sauf indication contraire en observation. Les échantillons sont éliminés après essais sauf demande expresse du donneur d'ordre. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale (1 page)

Rapport d'essais n° G24-0660
IMPURETES - BOULETTES D'ARGILE - ELEMENTS COQUILLIERS
XP P18-546 et NF EN 933-7

Objet			
Donneur d'ordre :	SCV	Date de prélèvement :	10/10/2024
Matériaux :	2/6 C	Prélevé par :	R. CORBIN
Provenance :	Site de SAUVETERRE	Date de réception :	10/10/2024
N° d'affaire :	159	Date d'essai :	09/09/1915

Principe des essais ou analyses
Principe : Ces essais concernent la détermination par tri manuel des impuretés prohibées et des boulettes d'argile au sens de la norme XP P18-546 ainsi que des éléments coquilliers en référence à la norme NF EN 933-7.

Résultats d'essais ou d'analyses
✦ Teneur en Impuretés Prohibées, suivant la Norme XP P18-546 Imp = 0,0 % ✦ Boulettes d'argile isolées en masse sèche, suivant la Norme XP P18-546 BA = 0,0 % ✦ Teneur en Eléments Coquilliers, suivant la Norme NF EN 933-7 SC = - %

PEG 11-3 Ind. 0

Observations :

(-) : information non communiquée ou sans objet.

Pernes les Fontaines, le 22 novembre 2024
Direction
Rémi CORBIN



L'attention est attirée sur le fait que les résultats d'essais ont été obtenus avec l'échantillon défini ci-dessus . Leur représentativité est liée à celle de l'échantillon prélevé dans certaines conditions et ne peut être étendue à l'ensemble de la production ou de la fourniture. Les essais dont les résultats figurent ci dessus ont été exécutés conformément aux normes AFNOR sauf indication contraire en observation. Les échantillons sont éliminés après essais sauf demande expresse du donneur d'ordre. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale (1 page)

Rapport d'essais n° G24-0661
TENEUR EN ALCALINS ACTIFS
Méthode interne adaptée de XP P 18-544
(Anc. LPC n°37)

Objet			
Donneur d'ordre :	SCV	Date de prélèvement :	10/10/2024
Matériaux :	2/6 C	Prélevé par :	R. CORBIN
Provenance :	Site de SAUVETERRE	Date de réception :	10/10/2024
N° d'affaire :	159	Date d'essai :	12/11/2024

Principe des essais ou analyses	
Principe :	La teneur en alcalins présentée sur ce rapport d'essai est calculé selon le nouveau corpus normatif à compter de juin 2015. "Granulats - Détermination des alcalins actifs solubles dans l'eau de chaux".

Teneur en alcalins actifs			
+ K ₂ O actifs :	0,0014	%	
+ Na ₂ O actifs :	0,0002	%	
+ Na ₂ O Equivalent :	0,0011	%	

doc - Indice 0

Observations :

(-) : information non communiquée ou sans objet.
Essais sous-traités
Ces rapports d'essais peuvent être diffusés sur demande.

Pernes les Fontaines, le 22 novembre 2024
Direction
Rémi CORBIN



L'attention est attirée sur le fait que les résultats d'essais ont été obtenus avec l'échantillon défini ci-dessus . Leur représentativité est liée à celle de l'échantillon prélevé dans certaines conditions et ne peut être étendue à l'ensemble de la production ou de la fourniture. Les essais dont les résultats figurent ci dessus ont été exécutés conformément aux normes AFNOR sauf indication contraire en observation. Les échantillons sont éliminés après essais sauf demande expresse du donneur d'ordre. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale (1 page)

Rapport d'essais n° G24-0662
RESISTANCE A LA FRAGMENTATION - ESSAI LOS ANGELES
NF EN 1097-2

Objet			
Donneur d'ordre :	SCV	Date de prélèvement :	10/10/2024
Matériaux :	6,3/16 C	Prélevé par :	R. CORBIN
Provenance :	Site de SAUVETERRE	Date de réception :	10/10/2024
N° d'affaire :	159	Date d'essai :	13/11/2024

Principe de l'essai	
Principe :	L'essai consiste à mesurer la quantité d'éléments inférieurs à 1,6 mm produite en soumettant le matériau aux chocs de boulets normalisés dans la machine Los Angeles. La classe granulaire 10/14 du matériau soumis à l'essai est préconisée. La masse de la charge de boulets varie suivant les classes granulaires.

Résultat d'essai															
SPECIFICATIONS	ESSAI														
MASSE DE L'ECHANTILLON M = (5000 ± 5)g	MASSE DE L'ECHANTILLON M = 5 002 g														
CLASSES GRANULAIRES 4 / 6,3 mm - 4 / 8 mm - 6,3 / 10 mm - 8 / 11,2 mm - 10 / 14 mm - 11,2 / 16 mm	CLASSE GRANULAIRE CLASSE : 10/14 mm														
NOMBRE DE BOULETS <table border="0"> <tr> <td>classe granulaire</td><td>nombre de boulets</td></tr> <tr> <td>4 / 6,3 mm →</td><td>7</td></tr> <tr> <td>4 / 8 mm →</td><td>8</td></tr> <tr> <td>6,3 / 10 mm →</td><td>9</td></tr> <tr> <td>8 / 11,2 mm →</td><td>10</td></tr> <tr> <td>10 / 14 mm →</td><td>11</td></tr> <tr> <td>11,2 / 16 mm →</td><td>12</td></tr> </table>	classe granulaire	nombre de boulets	4 / 6,3 mm →	7	4 / 8 mm →	8	6,3 / 10 mm →	9	8 / 11,2 mm →	10	10 / 14 mm →	11	11,2 / 16 mm →	12	NOMBRE DE BOULETS NOMBRE : 11 unités
classe granulaire	nombre de boulets														
4 / 6,3 mm →	7														
4 / 8 mm →	8														
6,3 / 10 mm →	9														
8 / 11,2 mm →	10														
10 / 14 mm →	11														
11,2 / 16 mm →	12														
ROTATION DU TAMBOUR La machine doit effectuer 500 tours à une vitesse constante.	ROTATION DU TAMBOUR TOURS : 500														
Masse du refus au tamis de 1,6 mm.	m = 3 959 g														

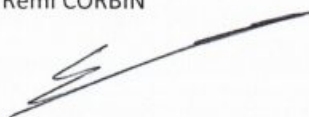
RESULTAT LOS ANGELES	
LA = $\frac{5\,000 - m}{50}$	LA = 21

PEG 20-2

Observations :

(-) : information non communiquée ou sans objet.

Pernes les Fontaines, le 15 novembre 2024
Direction
Rémi CORBIN



L'attention est attirée sur le fait que les résultats d'essais ont été obtenus avec l'échantillon défini ci-dessus . Leur représentativité est liée à celle de l'échantillon prélevé dans certaines conditions et ne peut être étendue à l'ensemble de la production ou de la fourniture. Les essais dont les résultats figurent ci dessus ont été exécutés conformément aux normes AFNOR sauf indication contraire en observation. Les échantillons sont éliminés après essais sauf demande expresse du donneur d'ordre. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale (1 page)

Objet			
Donneur d'ordre :	SCV	Date de prélèvement :	10/10/2024
Matériaux :	6,3/16 C	Prélevé par :	R. CORBIN
Provenance :	Site de SAUVETERRE	Date de réception :	10/10/2024
N° d'affaire :	159	Date d'essai :	13/11/2024

Principe de l'essai	
Principe :	L'essai consiste à mesurer la quantité d'éléments inférieurs à 1,6 mm produite en soumettant le matériau à l'usure par frottements réciproques dans un cylindre en rotation et en présence d'eau. L'essai se réalise sur deux échantillons de 500 g.

Résultat d'essai																								
SPECIFICATIONS		ESSAI																						
MASSE DES ECHANTILLONS		MASSE DES ECHANTILLONS																						
M = (500 ± 2)g	1 ^{er} échantillon :	M ₁ =	500,0 g																					
	2 ^{eme} échantillon :	M ₂ =	501,0 g																					
CLASSES GRANULAIRES		CLASSE GRANULAIRE																						
4 / 6,3 mm - 4 / 8 mm - 6,3 / 10 mm - 8 / 11,2 mm - 10 / 14 mm - 11,2 / 16 mm		CLASSE : 10/14 mm																						
MASSE DE CHARGE ABRASIVE		MASSE DE CHARGE ABRASIVE																						
<table><tr><td><u>classe granulaire</u></td><td></td><td><u>charge abrasive</u></td></tr><tr><td>4 / 6,3 mm</td><td>→</td><td>(2 000 ± 5) g</td></tr><tr><td>4 / 8 mm</td><td>→</td><td>(2 800 ± 5) g</td></tr><tr><td>6,3 / 10 mm</td><td>→</td><td>(4 000 ± 5) g</td></tr><tr><td>8 / 11,2 mm</td><td>→</td><td>(4 400 ± 5) g</td></tr><tr><td>10 / 14 mm</td><td>→</td><td>(5 000 ± 5) g</td></tr><tr><td>11,2 / 16 mm</td><td>→</td><td>(5 400 ± 5) g</td></tr></table>		<u>classe granulaire</u>		<u>charge abrasive</u>	4 / 6,3 mm	→	(2 000 ± 5) g	4 / 8 mm	→	(2 800 ± 5) g	6,3 / 10 mm	→	(4 000 ± 5) g	8 / 11,2 mm	→	(4 400 ± 5) g	10 / 14 mm	→	(5 000 ± 5) g	11,2 / 16 mm	→	(5 400 ± 5) g	MASSE : (5 000 ± 5) g	
<u>classe granulaire</u>		<u>charge abrasive</u>																						
4 / 6,3 mm	→	(2 000 ± 5) g																						
4 / 8 mm	→	(2 800 ± 5) g																						
6,3 / 10 mm	→	(4 000 ± 5) g																						
8 / 11,2 mm	→	(4 400 ± 5) g																						
10 / 14 mm	→	(5 000 ± 5) g																						
11,2 / 16 mm	→	(5 400 ± 5) g																						
Masse du refus au tamis de 1,6 mm.		MASSE DES ECHANTILLONS																						
	1 ^{er} échantillon :	m ₁ =	435,0 g																					
	2 ^{eme} échantillon :	m ₂ =	437,0 g																					

RESULTAT MICRO DEVAL EN PRESENCE D'EAU			
MDE =	$\frac{500 - m}{5}$	MDE ₁ = 13,0 MDE ₂ = 12,6	MDE = 13

PEG 21-2

Observations :

(-) : information non communiquée ou sans objet.

Pernes les Fontaines, le 15 novembre 2024
Direction
Rémi CORBIN



L'attention est attirée sur le fait que les résultats d'essais ont été obtenus avec l'échantillon défini ci-dessus. Leur représentativité est liée à celle de l'échantillon prélevé dans certaines conditions et ne peut être étendue à l'ensemble de la production ou de la fourniture. Les essais dont les résultats figurent ci-dessus ont été exécutés conformément aux normes AFNOR sauf indication contraire en observation. Les échantillons sont éliminés après essais sauf demande expresse du donneur d'ordre. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale (1 page)

Objet			
Donneur d'ordre :	SCV	Date de prélèvement :	10/10/2024
Matériaux :	6,3/16 C	Prélevé par :	R. CORBIN
Provenance :	Site de SAUVETERRE	Date de réception :	10/10/2024
N° d'affaire :	159	Date d'essai :	29/10/2024

Principe de l'essai	
Principe :	La masse volumique en vrac est définie comme le quotient de la masse sèche de matériaux par unité de volume. Le matériaux est mis en place dans un conteneur de volume connu, sans compactage.

Résultats d'essai				
SPECIFICATIONS	RESULTATS			
	Prises d'essais			
	N° 1		N° 2	
			N° 3	
VOLUME DU CONTENEUR				
V =	4,981	L	4,981	L
MASSE DU CONTENEUR VIDE				
M1 =	5,08	kg	5,080	kg
MASSE DU CONTENEUR REMPLI AVEC LA PRISE D'ESSAI				
M2 =	11,660	kg	11,686	kg
MASSE VOLUMIQUE EN VRAC DE LA PRISE D'ESSAI				
$\rho_{bi} = \frac{(M2_i - M1_i)}{V_i}$	$\rho_{bi} =$	1,32 Mg/m ³	1,33 Mg/m ³	1,32 Mg/m ³

MASSE VOLUMIQUE EN VRAC	
$\rho_b = \frac{(\rho_{b1} + \rho_{b2} + \rho_{b3})}{3}$	$\rho_b =$ 1,32 Mg/m ³

PEG 12-2Ind.0

Observations :

(-) : information non communiquée ou sans objet.

Pernes les Fontaines, le 30 octobre 2024

Direction
Rémi CORBIN

L'attention est attirée sur le fait que les résultats d'essais ont été obtenus avec l'échantillon défini ci-dessus . Leur représentativité est liée à celle de l'échantillon prelevé dans certaines conditions et ne peut être étendue à l'ensemble de la production ou de la fourniture. Les essais dont les résultats figurent ci dessus ont été exécutés conformément aux normes AFNOR sauf indication contraire en observation.Les échantillons sont éliminés après essais sauf demande expresse du donneur d'ordre. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale (1 page)

Objet			
Donneur d'ordre :	SCV	Date de prélèvement :	10/10/2024
Matériaux :	6,3/16 C	Prélevé par :	R. CORBIN
Provenance :	Site de SAUVETERRE	Date de réception :	10/10/2024
N° d'affaire :	159	Date d'essai :	28/10/2024

Principe de l'essai	
Principe :	La masse volumique réelle est définie comme le rapport entre la masse de l'échantillon séché et le volume qu'il occupe dans l'eau, y compris les pores fermés et ceux accessibles à l'eau.

Résultat d'essai	
SPECIFICATIONS	RESULTATS
MASSE VOLUMIQUE DE L'EAU A LA TEMPERATURE D'ESSAI	$\rho_w = 0,998 \text{ Mg/m}^3$
MASSE DU PYCNOMETRE CONTENANT LES GRANULATS SATURES ET L'EAU Après immersion.	M1 = 4610,3 g
MASSE DU PYCNOMETRE REMPLIE D'EAU UNIQUEMENT	M2 = 3 346,6 g
MASSE DE L'ECHANTILLON SATURE EN EAU - PESEE DANS L'AIR Après immersion.	M3 = 2 026,9 g
MASSE SECHE DE L'ECHANTILLON - PESEE DANS L'AIR Après séchage.	M4 = 2 002,6 g

MASSE VOLUMIQUE REELLE	
$\rho_{rd} = \rho_w \times \frac{M4}{M3 - (M1 - M2)}$	$\rho_{rd} = 2,62 \text{ Mg/m}^3$

PEG 15-1 Ind 0

Observations :

(-) : information non communiquée ou sans objet.

Pernes les Fontaines, le 30 octobre 2024
Direction
Rémi CORBIN



L'attention est attirée sur le fait que les résultats d'essais ont été obtenus avec l'échantillon défini ci-dessus. Leur représentativité est liée à celle de l'échantillon prélevé dans certaines conditions et ne peut être étendue à l'ensemble de la production ou de la fourniture. Les essais dont les résultats figurent ci-dessus ont été exécutés conformément aux normes AFNOR sauf indication contraire en observation. Les échantillons sont éliminés après essais sauf demande expresse du donneur d'ordre. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale (1 page)

Rapport d'essai n° G24-0666
COEFFICIENT D'ABSORPTION D'EAU DES GRAVILLONS
NF EN 1097-6 (article 8)

Objet			
Donneur d'ordre :	SCV	Date de prélèvement :	10/10/2024
Matériaux :	6,3/16 C	Prélevé par :	R. CORBIN
Provenance :	Site de SAUVETERRE	Date de réception :	10/10/2024
N° d'affaire :	159	Date d'essai :	28/10/2024

Principe de l'essai	
Principe :	Le coefficient d'absorption d'eau est défini comme le rapport de l'augmentation de masse d'un échantillon de granulats à sa masse sèche, après passage à l'étuve, du fait de la pénétration de l'eau dans les pores accessibles à l'eau. Cette imbibation partielle est obtenue par immersion de l'échantillon dans l'eau pendant 24 heures à 22°C à la pression atmosphérique.

Résultat d'essai	
SPECIFICATIONS	RESULTATS
MASSE DE L'ECHANTILLON SATURE EN EAU - PESEE DANS L'AIR Après immersion.	M3 = 2 026,9 g
MASSE SECHE DE L'ECHANTILLON - PESEE DANS L'AIR Après séchage.	M4 = 2 002,6 g

Coefficient d'absorption d'eau	
$WA_{24} = 100 \times \frac{(M3 - M4)}{M4}$	WA₂₄ = 1,2 %

PEG 14-3 Indice 0

Observations :

(-) : information non communiquée ou sans objet.

Pernes les Fontaines, le 30 octobre 2024
Direction
Rémi Corbin



L'attention est attirée sur le fait que les résultats d'essais ont été obtenus avec l'échantillon défini ci-dessus. Leur représentativité est liée à celle de l'échantillon prélevé dans certaines conditions et ne peut être étendue à l'ensemble de la production ou de la fourniture. Les essais dont les résultats figurent ci-dessus ont été exécutés conformément aux normes AFNOR sauf indication contraire en observation. Les échantillons sont éliminés après essais sauf demande expresse du donneur d'ordre. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale (1 page)

Rapport d'essai n° G24-0667
DESCRIPTION PETROGRAPHIQUE SIMPLIFIEE
NF EN 932-3 et NF EN 932-3/A1

Objet			
Donneur d'ordre :	SCV	Date de prélèvement :	10/10/2024
Matériaux :	Gravillon 6,3/16 C	Prélevé par :	LGC84 / R. CORBIN
Provenance :	Stie de Sauveterre	Date de réception :	10/10/2024
N° d'affaire :	159	Date d'essai :	30/10/2024

Principe de l'essai	
Principe :	Les granulats sont testés à partir d'une lame de verre, d'acide chlorhydrique pour déterminer les différents minéraux, cette identification consiste à déterminer la nature pétrographique de la roche sur la base d'une identification visuelle à la loupe binoculaire.

Description Pétrographique		
Type pétrographique	Pourcentage dans l'échantillon (%)	Remarques(s)
Calcaire sublithographique selon classification de Dunham	100	Matrice calcaire fine

Description Macroscopique	
Type pétrographique	Calcaire sublithographique selon classification de Dunham
Classes granulaires examinées	6,3/16 C
Forme des grains (état de surface/arrondi des grains)	Concassé, lisse, anisotrope



Essais sous traité.
Ces rapports d'essais peuvent être diffusés sur demande.

Pernes les Fontaines, le 22/11/2024
Direction
Rémi CORBIN

L'attention est attirée sur le fait que les résultats d'essais ont été obtenus avec l'échantillon défini ci-dessus. Leur représentativité est liée à celle de l'échantillon prélevé dans certaines conditions et ne peut être étendue à l'ensemble de la production ou de la fourniture. Les essais dont les résultats figurent ci-dessus ont été exécutés conformément aux normes AFNOR sauf indication contraire en observation. Les échantillons sont éliminés après essais sauf demande expresse du donneur d'ordre. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Objet			
Donneur d'ordre :	SCV	Date de prélèvement :	10/10/2024
Matériaux :	16/22,4 C	Prélevé par :	R. CORBIN
Provenance :	Site de SAUVETERRE	Date de réception :	10/10/2024
N° d'affaire :	159	Date d'essai :	29/10/2024

Principe de l'essai	
Principe :	La masse volumique en vrac est définie comme le quotient de la masse sèche de matériaux par unité de volume. Le matériaux est mis en place dans un conteneur de volume connu, sans compactage.

Résultats d'essai				
SPECIFICATIONS	RESULTATS			
	N° 1		Prises d'essais N° 2	
				N° 3
VOLUME DU CONTENEUR				
V =	9,875	L	9,875	L
MASSE DU CONTENEUR VIDE				
M1 =	7,896	kg	7,896	kg
MASSE DU CONTENEUR REMPLI AVEC LA PRISE D'ESSAI				
M2 =	20,879	kg	20,758	kg
MASSE VOLUMIQUE EN VRAC DE LA PRISE D'ESSAI				
$\rho_{bi} = \frac{(M2_i - M1_i)}{V_i}$	$\rho_{bi} =$	1,31	Mg/m ³	1,30
				Mg/m ³

MASSE VOLUMIQUE EN VRAC	
$\rho_b = \frac{(\rho_{b1} + \rho_{b2} + \rho_{b3})}{3}$	$\rho_b =$ 1,30 Mg/m ³

PEG 12-2Ind.0

Observations :

(-) : information non communiquée ou sans objet.

Pernes les Fontaines, le 30 octobre 2024

Direction

Rémi CORBIN



L'attention est attirée sur le fait que les résultats d'essais ont été obtenus avec l'échantillon défini ci-dessus . Leur représentativité est liée à celle de l'échantillon prélevé dans certaines conditions et ne peut être étendue à l'ensemble de la production ou de la fourniture. Les essais dont les résultats figurent ci dessus ont été exécutés conformément aux normes AFNOR sauf indication contraire en observation.Les échantillons sont éliminés après essais sauf demande esprime du donneur d'ordre. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale (1 page)

Objet			
Donneur d'ordre :	SCV	Date de prélèvement :	10/10/2024
Matériaux :	16/22,4 C	Prélevé par :	R. CORBIN
Provenance :	Site de SAUVETERRE	Date de réception :	10/10/2024
N° d'affaire :	159	Date d'essai :	28/10/2024

Principe de l'essai	
Principe :	La masse volumique réelle est définie comme le rapport entre la masse de l'échantillon séché et le volume qu'il occupe dans l'eau, y compris les pores fermés et ceux accessibles à l'eau.

Résultat d'essai	
SPECIFICATIONS	RESULTATS
MASSE VOLUMIQUE DE L'EAU A LA TEMPERATURE D'ESSAI	$\rho_w = 0,998 \text{ Mg/m}^3$
MASSE DU PYCNOMETRE CONTENANT LES GRANULATS SATURES ET L'EAU Après immersion.	$M1 = 9184,5 \text{ g}$
MASSE DU PYCNOMETRE REMPLIE D'EAU UNIQUEMENT	$M2 = 7\,023,9 \text{ g}$
MASSE DE L'ECHANTILLON SATURE EN EAU - PESEE DANS L'AIR Après immersion.	$M3 = 3\,469,9 \text{ g}$
MASSE SECHE DE L'ECHANTILLON - PESEE DANS L'AIR Après séchage.	$M4 = 3\,420,8 \text{ g}$

MASSE VOLUMIQUE REELLE	
$\rho_{rd} = \rho_w \times \frac{M4}{M3 - (M1 - M2)}$	$\rho_{rd} = 2,61 \text{ Mg/m}^3$

PEG 15-1 Ind 0

Observations :

(-) : information non communiquée ou sans objet.

Pernes les Fontaines, le 30 octobre 2024
Direction
Rémi CORBIN



L'attention est attirée sur le fait que les résultats d'essais ont été obtenus avec l'échantillon défini ci-dessus. Leur représentativité est liée à celle de l'échantillon prélevé dans certaines conditions et ne peut être étendue à l'ensemble de la production ou de la fourniture. Les essais dont les résultats figurent ci-dessus ont été exécutés conformément aux normes AFNOR sauf indication contraire en observation. Les échantillons sont éliminés après essais sauf demande expresse du donneur d'ordre. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale (1 page)

Objet			
Donneur d'ordre :	SCV	Date de prélèvement :	10/10/2024
Matériaux :	16/22,4 C	Prélevé par :	R. CORBIN
Provenance :	Site de SAUVETERRE	Date de réception :	10/10/2024
N° d'affaire :	159	Date d'essai :	28/10/2024

Principe de l'essai	
Principe :	Le coefficient d'absorption d'eau est défini comme le rapport de l'augmentation de masse d'un échantillon de granulats à sa masse sèche, après passage à l'étuve, du fait de la pénétration de l'eau dans les pores accessibles à l'eau. Cette imbibation partielle est obtenue par immersion de l'échantillon dans l'eau pendant 24 heures à 22°C à la pression atmosphérique.

Résultat d'essai	
SPECIFICATIONS	RESULTATS
MASSE DE L'ECHANTILLON SATURE EN EAU - PESEE DANS L'AIR Après immersion.	M3 = 3 469,9 g
MASSE SECHE DE L'ECHANTILLON - PESEE DANS L'AIR Après séchage.	M4 = 3 420,8 g

Coefficient d'absorption d'eau	
$WA_{24} = 100 \times \frac{(M3 - M4)}{M4}$	WA₂₄ = 1,4 %

PEG 14-3 Indice 0

Observations :

(-) : information non communiquée ou sans objet.

Pernes les Fontaines, le 30 octobre 2024

Direction
Rémi Corbin



L'attention est attirée sur le fait que les résultats d'essais ont été obtenus avec l'échantillon défini ci-dessus. Leur représentativité est liée à celle de l'échantillon prélevé dans certaines conditions et ne peut être étendue à l'ensemble de la production ou de la fourniture. Les essais dont les résultats figurent ci-dessus ont été exécutés conformément aux normes AFNOR sauf indication contraire en observation. Les échantillons sont éliminés après essais sauf demande expresse du donneur d'ordre. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale (1 page)

Objet			
Donneur d'ordre :	SCV	Date de prélèvement :	10/10/2024
Matériaux :	0/20 C	Prélevé par :	R. CORBIN
Provenance :	Site de SAUVETERRE	Date de réception :	10/10/2024
N° d'affaire :	159	Date d'essai :	22/11/2024

Principe de l'essai	
Principe :	La masse volumique en vrac est définie comme le quotient de la masse sèche de matériaux par unité de volume. Le matériaux est mis en place dans un conteneur de volume connu, sans compactage.

Résultats d'essai							
SPECIFICATIONS	RESULTATS						
	N° 1		N° 2		N° 3		
VOLUME DU CONTENEUR	V =	4,981	L	4,981	L	4,981	L
MASSE DU CONTENEUR VIDE	M1 =	5,08	kg	5,080	kg	5,080	kg
MASSE DU CONTENEUR REMPLI AVEC LA PRISE D'ESSAI	M2 =	12,723	kg	12,776	kg	12,919	kg
MASSE VOLUMIQUE EN VRAC DE LA PRISE D'ESSAI							
$\rho_{bi} = \frac{(M2_i - M1_i)}{V_i}$	$\rho_{bi} =$	1,53	Mg/m ³	1,55	Mg/m ³	1,57	Mg/m ³

MASSE VOLUMIQUE EN VRAC	
$\rho_b = \frac{(\rho_{b1} + \rho_{b2} + \rho_{b3})}{3}$	$\rho_b =$ 1,55 Mg/m ³

PEG 12-2Ind.0

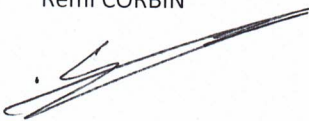
Observations :

(-) : information non communiquée ou sans objet.

Pernes les Fontaines, le 22 novembre 2024

Direction

Rémi CORBIN



Rapport d'essai n° G24-0672
MASSE VOLUMIQUE REELLE PRE SECHE DES GRANULATS
DIMENSION MAXIMALE COMPRISE ENTRE 0,063 MM ET 31,5 MM
NF EN 1097-6 (annexe A.4)

Objet			
Donneur d'ordre :	SCV	Date de prélèvement :	10/10/2024
Matériaux :	0/20 C	Prélevé par :	R. CORBIN
Provenance :	Site de SAUVETERRE	Date de réception :	10/10/2024
N° d'affaire :	159	Date d'essai :	22/11/2024

Principe de l'essai	
Principe :	La masse volumique est définie comme le quotient de la masse de grains secs par unité de volume.

Résultat d'essai				
SPECIFICATIONS		RESULTATS		UNITE
		N°1	N°2	
MASSE DU PYCNOMETRE SEC	M1 =	805,2	876,4	g
MASSE DE LA PRISE D'ESSAI DANS LE PYCNOMETRE	M2 =	2 107,8	2 124,3	g
VOLUME PREDETERMINE DU PYCNOMETRE UTILISE	V =	2 486,0	2 476,0	mL
MASSE VOLUMIQUE DE L'EAU A LA TEMPERATURE D'ESSAI Après immersion pendant au moins 1 heure.	pw =	0,9975	0,9975	Mg/m ³
MASSE DE LA PRISE D'ESSAI DANS LE PYCNOMETRE REMPLI D'EAU Après immersion pendant au moins 1 heure.	M3 =	4 103,9	4 131,0	g
MASSE VOLUMIQUE REELLE PRE-SECHEE DE LA PRISE D'ESSAI	pp =	2,686	2,688	Mg/m ³

MASSE VOLUMIQUE REELLE PRE-SECHEE			
	pp =	2,69	Mg/m ³

PEG 18-2 - Indice 0

Observations :

(-) : information non communiquée ou sans objet.

Pernes les Fontaines, le 22/11/2024
Direction, R. CORBIN

L'attention est attirée sur le fait que les résultats d'essais ont été obtenus avec l'échantillon défini ci-dessus. Leur représentativité est liée à celle de l'échantillon prélevé dans certaines conditions et ne peut être étendue à l'ensemble de la production ou de la fourniture. Les essais dont les résultats figurent ci-dessus ont été exécutés conformément aux normes AFNOR sauf indication contraire en observation. Les échantillons sont éliminés après essais sauf demande expresse du donneur d'ordre. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale (1 page)

Objet			
Donneur d'ordre :	SCV	Date de prélèvement :	10/10/2024
Matériau :	0/20 C	Prélevé par :	Client
Provenance :	Site de Sauveterre	Date de réception :	10/10/2024
N° d'affaire :	159	Date d'essai :	21/11/2024

Principe de l'essai
Principe : La masse volumique réelle est définie comme le rapport entre la masse de l'échantillon séché et le volume qu'il occupe dans l'eau, y compris les pores fermés et ceux accessibles à l'eau.

Résultat d'essai

FRACTION 0 / 4 mm		FRACTION 4 / 31,5 mm	
SPECIFICATIONS	RESULTATS	SPECIFICATIONS	RESULTATS
Masse volumique de l'eau à la température d'essai	$\rho_w = 0,9978 \text{ Mg/m}^3$	Masse volumique de l'eau à la température d'essai	$\rho_w = 0,9978 \text{ Mg/m}^3$
Masse du Pycnomètre contenant les granulats saturés et l'eau Après immersion.	M1 = 3749,1 g	Masse du Pycnomètre contenant les granulats saturés et l'eau Après immersion.	M1 = 9336,0 g
Masse du Pycnomètre remplie d'eau uniquement	M2 = 3350,0 g	Masse du Pycnomètre remplie d'eau uniquement	M2 = 7023,9 g
Masse de l'échantillon saturé en eau - Pesée dans l'air Après immersion.	M3 = 642,7 g	Masse de l'échantillon saturé en eau - Pesée dans l'air Après immersion.	M3 = 3708,5 g
Masse sèche de l'échantillon - Pesée dans l'air Après séchage	M4 = 632,2 g	Masse sèche de l'échantillon - Pesée dans l'air Après séchage	M4 = 3653,0 g

MASSE VOLUMIQUE FRACTION 0/4 mm		MASSE VOLUMIQUE FRACTION > 4 mm	
$\rho_{rd} = \rho_w \times \frac{M4}{M3 - (M1 - M2)}$	$\rho_{rd} = 2,59 \text{ Mg/m}^3$	$\rho_{rd} = \rho_w \times \frac{M4}{M3 - (M1 - M2)}$	$\rho_{rd} = 2,61 \text{ Mg/m}^3$

MASSE VOLUMIQUE REELLE			
% FRACTION 0/4 mm	=	40	%
% FRACTION 4/31,5 mm	=	60	%
		prd =	2,60 Mg/m ³

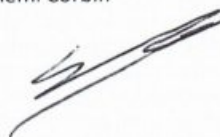
PEG 16-1 - Indice 0

Observations :

(-) : information non communiquée ou sans objet.

Pernes les Fontaines, le
Direction
Rémi Corbin

22 novembre 2024



L'attention est attirée sur le fait que les résultats d'essais ont été obtenus avec l'échantillon défini ci-dessus. Leur représentativité est liée à celle de l'échantillon prélevé dans certaines conditions et ne peut être étendue à l'ensemble de la production ou de la fourniture. Les essais dont les résultats figurent ci-dessus ont été exécutés conformément aux normes AFNOR sauf indication contraire en observation. Les échantillons sont éliminés après essais sauf demande expresse du donneur d'ordre. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale (1 page)

Rapport d'essai n° G24-0674
COEFFICIENT D'ABSORPTION D'EAU D'UNE GRAVE (sans les fines)
NF EN 1097-6 (articles 8 et 9)

Objet			
Donneur d'ordre :	SCV	Date de prélèvement :	10/10/2024
Matériaux :	0/20 C	Prélevé par :	Client
Provenance :	Site de Sauveterre	Date de réception :	10/10/2024
N° d'affaire :	159	Date d'essai :	21/11/2024

Principe de l'essai
Principe : Le coefficient d'absorption d'eau est défini comme le rapport de l'augmentation de masse d'un échantillon de granulats à sa masse sèche, après passage à l'étuve, du fait de la pénétration de l'eau dans les pores accessibles à l'eau. Cette imbibation partielle est obtenue par immersion de l'échantillon dans l'eau pendant 24 heures à 22°C à la pression atmosphérique.

Résultat d'essai			
FRACTION 0 / 4 mm		FRACTION 4 / 31,5 mm	
SPECIFICATIONS	RESULTATS	SPECIFICATIONS	RESULTATS
Masse de l'échantillon saturé en eau - Pesée dans l'air		Masse de l'échantillon saturé en eau - Pesée dans l'air	
Après immersion.	M3 = 642,7 g	Après immersion.	M3 = 3 708,5 g
Masse sèche de l'échantillon - Pesée dans l'air		Masse sèche de l'échantillon - Pesée dans l'air	
Après séchage	M4 = 632,2 g	Après séchage	M4 = 3 653,0 g

MASSE VOLUMIQUE FRACTION 0/4 mm		MASSE VOLUMIQUE FRACTION > 4 mm	
$WA_{24} = 100 \times \frac{(M3 - M4)}{M4}$	WA ₂₄ = 1,7 %	$WA_{24} = 100 \times \frac{(M3 - M4)}{M4}$	WA ₂₄ = 1,5 %

Coefficient d'absorption d'eau			
% FRACTION 0/4 mm	=	40	%
% FRACTION 4/31,5 mm	=	60	%
		WA ₂₄ =	1,6 %

PEG 16-2 - Indice 0

Observations :

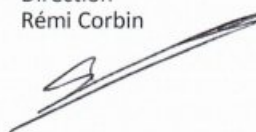
(-) : information non communiquée ou sans objet.

Pernes les Fontaines, le

22 novembre 2024

Direction

Rémi Corbin



L'attention est attirée sur le fait que les résultats d'essais ont été obtenus avec l'échantillon défini ci-dessus. Leur représentativité est liée à celle de l'échantillon prélevé dans certaines conditions et ne peut être étendue à l'ensemble de la production ou de la fourniture. Les essais dont les résultats figurent ci-dessus ont été exécutés conformément aux normes AFNOR sauf indication contraire en observation. Les échantillons sont éliminés après essais sauf demande expresse du donneur d'ordre. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale (1 page)